

Locations Vacances ETEA transmettre au CSE avant la date indiquée dans la news internet**1. Dates du séjour**

DATES DU SEJOUR :	du :	au :
-------------------	------	------

2. Choix de la destination

ORDRE DE PREFERENCE	DESTINATION	TYPE D'HEBERGEMENT	PRIX du séjour	COMMENTAIRES
1				
2				
3				

3. Participants (y compris le salarié et selon la composition familiale) :

NOM	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté <small>(Salarié, Conjoint, Enfant)</small>

4. Demandeur :**Commentaires :**

Nom : Prénom : Identifiant :

Téléphone mobile personnel (indispensable) :

Immatriculation de votre véhicule (indispensable):

Service : eMail :

5. Mode de Règlement :

Acompte à verser au CSE → 30% du prix total

Carte Bancaire

Chèque à l'ordre du CSE GEFCO SA

Virement au CSE

Domiciliation IBAN (International Bank Account Number) FR76 BIC (Bank Identifier Code)
CCM LA DEFENSE 1027 8060 2100 0202 6870 153 CMCIFR2A

Je reconnais avoir pris connaissance du
Règlement Intérieur et en accepter les termes
Date et signature
précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature du document

Cochez cette case pour acceptation et validation en version électronique

6. Frais d'annulation :

Pour toute réservation annulée, les frais du fournisseur seront à votre charge totale.

1. Bénéficiaires :

- ✓ Les bénéficiaires des locations Eté devront être à l'effectif de GEFCO SA et justifier de 3 mois d'ancienneté dans l'établissement le jour du départ.
- ✓ Les locations proposées par le Comité Social et Economique de GEFCO SA sont exclusivement réservées aux membres du personnel GEFCO SA, selon la composition familiale.
- ✓ Chaque salarié peut bénéficier de 2 semaines de location subventionnées au maximum sur l'offre de locations estivale proposée par le CSE.

2. Modalités d'inscription :

- ✓ Les fiches d'inscription doivent être transmises au CSE **avant la date limite de validité indiquée dans la news internet**
- ✓ La fiche d'inscription, dûment renseignée, devra être déposée au CSE.
- ✓ Les demandes seront traitées selon l'ordre de remise au CSE.

3. Budget alloué à cette activité :

- ✓ Les subventions CSE seront consommées dans la limite de la ligne budgétaire annuelle allouée en prévisionnel à cette activité. **Le CSE sera dans l'obligation de clôturer les inscriptions à cette activité dès l'atteinte de la limite du budget alloué.**

4. Confirmation et Règlement :

- ✓ Nous vous confirmerons l'option sélectionnée (*selon disponibilité*) dans un **délai de 14 jours**.
- ✓ Après confirmation, la réservation sera validée et votre acompte encaissé.
- ✓ Le solde de votre location devra nous parvenir au plus tard 30 jours avant le début de celle-ci.
- ✓ Les prestations complémentaires et/ou supplémentaires seront, en totalité, à la charge du salarié.

5. Eléments exclus des tarifs proposés :

- ✓ Le linge de maison et les draps (sauf si expressément mentionné)
- ✓ Les assurances
- ✓ Le transport
- ✓ Le ménage en fin de séjour (sauf si expressément mentionné)
- ✓ La caution
- ✓ Les frais de séjour des animaux
- ✓ Taxes de séjour
- ✓ **Les frais d'annulation**

En cas d'annulation, le salarié sera redevable envers le CSE du montant des frais demandés par le loueur.

En cas de problème ou d'incident majeur sur le lieu de location, merci de prévenir le Comité Social et Economique le plus rapidement possible afin de trouver une résolution rapide et confortable.